

COLLECTIVITÉS ET BIODIVERSITÉ :

AGIR, OUI, MAIS COMMENT ?



DES INITIATIVES EXEMPLAIRES

EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR POUR VOUS INSPIRER...

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, rend à l'homme un grand nombre de services : source de nos matières premières, diversité de nos paysages, base de notre alimentation et de notre santé.

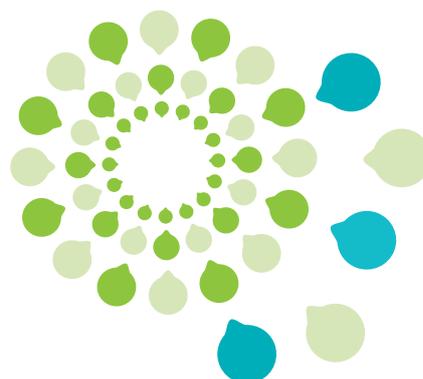
Aujourd'hui, elle subit de nombreuses pressions et s'en trouve dégradée. Les collectivités sont des acteurs clés et peuvent agir pour la préserver.

Certaines agissent déjà !

Le panel des initiatives possibles est très large : sensibilisation, urbanisme, bâtiments, agriculture, économie, espaces verts, ...

Retrouvez dans ce document quelques-unes de ces démarches.

ARPE
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT



INITIER une démarche volontaire et structurante avec un **Plan local de la biodiversité**

Le **Plan local de biodiversité** a pour objectif d'élaborer une stratégie et un plan d'actions dans tous les champs de compétences de la collectivité, que ce soit en matière d'urbanisme, de traitement de l'espace public, de l'éducation ou encore de la gestion des espaces verts, ...

Le + pour la collectivité :

Ce Plan local de la biodiversité permet à la collectivité de lutter contre le gaspillage des ressources, valoriser ses richesses naturelles, favoriser un cadre de vie agréable et préserver l'économie locale.

SALON-DE-PROVENCE [13]

Accompagnée par l'association E4, la commune a lancé depuis 2012, dans le cadre de son Agenda 21, un Plan local de la biodiversité.

Un des objectifs fort est de mobiliser les habitants, les professionnels, les personnels communaux autour de la richesse écologique en zone urbaine afin d'abandonner les pratiques néfastes pour la santé et le cadre de vie.

“ La biodiversité est intéressante si on arrive à la partager. ”

Lionel MOYNET,
Directeur environnement,
Salon-de-Provence



INTÉGRER la **Trame verte et bleue** dans les documents d'urbanisme

Depuis le Grenelle, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit obligatoirement prendre en compte les notions de continuités écologiques (Trames vertes et bleues) en se mettant en conformité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) élaboré conjointement par la Région et l'État.

La **Trame verte et bleue** est une mesure phare du Grenelle environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité en assurant un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler... en d'autres termes, assurer leur survie.

Le + pour la collectivité : *Cette Trame verte et bleue est une véritable opportunité pour améliorer le cadre de vie, économiser nos ressources naturelles, préserver nos paysages provençaux et favoriser l'économie locale.*

“ La biodiversité est souvent vécue comme une politique à part. L'intégrer dans un Plan local d'urbanisme, c'est inscrire cette protection sur du long terme, elle devient une politique structurante de l'action de la commune qui participe à mieux vivre sur le territoire. ”

Annabelle JAEGER,
Présidente de l'ARPE, Conseillère régionale déléguée à la Biodiversité

LE LUC-EN-PROVENCE [83]

La commune a intégré la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme pour préserver les territoires riches en biodiversité de la pression foncière et permettre le maintien du paysage, garant d'un cadre de vie agréable et d'activités touristiques.

“ Pour les élus, avec le travail sur la Trame verte et bleue, la biodiversité s'est transformée de contrainte en richesse. C'est notamment en organisant les visites de terrain que nous sommes arrivés à intégrer la trame verte et bleue dans le plan local d'urbanisme. ”

Julie GENG, Chargée de mission
Agenda 21, Le Luc-en-Provence

ROGNES [13]

Dans le cadre de l'intégration d'une Trame verte et bleue dans son Plan local d'urbanisme, la commune a mené une réflexion importante sur la biodiversité et la hiérarchisation des enjeux écologiques avec le soutien d'un bureau d'étude.

“ Il faudra trouver, dans l'élaboration du PLU, le juste équilibre entre la préservation de l'environnement, la lutte contre le risque incendie, la valorisation économique de la forêt, les pratiques agricoles et sylvicoles et les usages et pratiques sociales de la nature. ”

Estelle TEELUCK,
Chargée de mission PLU, Rognes

ORIENTER les pratiques des espaces verts vers une gestion plus naturelle

Le modèle de gestion horticole basée sur la notion de propreté et d'esthétisme utilisant des techniques, polluantes pour certaines et dangereuses pour la santé, n'est plus envisageable. Le contexte réglementaire a récemment évolué, orientant les pratiques vers une gestion plus naturelle, favorisant la biodiversité tout en offrant une meilleure qualité de vie et d'usage pour les citoyens.

Aujourd'hui, des outils financiers et techniques existent pour accompagner les collectivités dans l'invention d'autres méthodes d'aménagements et de gestion des espaces verts publics qui permettent de limiter les pollutions sur les milieux et les ressources naturelles, de lutter contre les espèces envahissantes, de favoriser les espèces locales, de gérer les déchets, ...

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, un dispositif régional accompagne les collectivités volontaires dans le changement des pratiques : charte "Vers une région sans pesticides, nos collectivités s'engagent". *



Le + pour la collectivité :

Une démarche de gestion durable des espaces verts va permettre de préserver la santé des agents, des usagers des espaces verts, de faire des économies avec l'arrêt de l'utilisation de pesticides et de préserver les ressources.

* territoires-durables-paca.org > ressources thématiques > espaces verts et naturels > accompagnement en région



© Cyrille CASALS

VOLX [04]

Depuis 2010, la commune s'est engagée dans une démarche de réduction des pesticides qui a débuté par la mise en place d'un plan de désherbage élaboré avec l'aide de la FREDON. Mettre en pratique les démarches d'entretien sans pesticide a nécessité une gestion différenciée.

Une association d'insertion participe à l'entretien des espaces en assurant un désherbage manuel. Certains espaces communaux, auparavant désherbés, sont désormais mis à disposition de propriétaires de chevaux et poneys pour un entretien plus naturel. Le travail le plus important a été de faire accepter le retour de la végétation.

“ La communication, c'est 90 % du travail. À partir du moment où ces changements sont compris et acceptés par la population, la mise en pratique est rapide. ”

Marina CREST,
Chargée de mission Environnement, Volx

MIRAMAS [13]

Dès 2009, la commune s'est engagée dans une démarche de réduction pour atteindre le "zéro pesticide" sur l'ensemble du territoire en 2013 (espaces verts, cimetières, terrains de sport, voiries, ...).

L'abandon des pesticides a nécessité un travail différent sur les espaces nécessitant d'autres techniques de conception des espaces et d'entretien (paillage, végétaux méditerranéens, vivaces, ...).

Toutes les méthodes alternatives pour le désherbage sont développées : le désherbage thermique par exemple, est efficace sur de petites zones, mais on peut difficilement le systématiser.

Une partie du désherbage est également assuré par une association d'insertion qui participe à la démarche zéro pesticide de la commune.

“ Pour supprimer les pesticides, à Miramas, on privilégie les auxiliaires naturels qui luttent contre les ravageurs : une mésange mange 200 chenilles processionnaires par jour ! Les coccinelles mangent plus de 70 pucerons par jour ! ”

Cyrille CASALS,
Directeur environnement et services techniques, Miramas





FAIRE PROGRESSER la connaissance et la partager

Mieux connaître son territoire pour mieux le protéger.

À travers des inventaires participatifs, des conférences, des programmes d'éducation avec les écoles, des événements festifs, la connaissance de la biodiversité progresse. Son partage avec l'ensemble des acteurs du territoire (citoyens, entreprises, ...) s'avère essentiel pour favoriser sa préservation et la compréhension des services qu'elle rend à l'humanité.

SALON-DE-PROVENCE [13]

Programme "Sauvages de PACA" : l'objectif de cette action du Plan local de la biodiversité est de faire participer les habitants à la connaissance du territoire. Il invite débutants et amateurs à suivre la biodiversité végétale de leurs villes pour permettre un inventaire national des plantes sauvages qui vivent dans les brèches urbaines (pied d'arbres, fissures, ...). Choisir une rue pour observer les plantes sauvages, identifier les espèces, envoyer ces informations pour alimenter une base de données utile aux chercheurs, enrichir sa connaissance et changer le regard des citoyens sur la présence de la flore sauvage en ville, ce sont tous les objectifs de ce programme. L'association Tela Botanica porte le programme "Sauvages de PACA" et aide les collectivités qui le souhaitent à développer cette initiative avec le soutien de la Région.



Le + pour la collectivité : La sensibilisation à la nature et aux services qu'elle nous rend permet de rendre chaque individu acteur de la préservation de la nature et de nos ressources.

VITROLLES [13]

"Les 24 heures de la biodiversité" : en partenariat avec la LPO, cette action mobilise pendant une journée et une nuit les habitants volontaires, des experts et des scientifiques sur un site donné afin d'en identifier sa richesse. Les données recueillies viendront alimenter l'atlas de la biodiversité communal en cours.

DIGNE-LES-BAINS [04]

Festival "Inventerre" : trois jours où se mêlent inventaires naturalistes, projections de films, conférences, sorties, expositions, salon du livre, ateliers, animations musicales...

“ À force de sacrifier l'essentiel pour l'urgence, on finit par oublier l'urgence de l'essentiel. ” Edgar Morin

À NOTER !

UN CONCOURS "CAPITALE DE LA BIODIVERSITÉ" a été créé pour valoriser les collectivités qui s'engagent dans des politiques de préservation de la biodiversité. Les **lauréats 2014** sont :

- **MOUANS-SARTOUX [06]** : prix national dans la catégorie des petites villes et coup de cœur du jury avec la mise en place de la **régie agricole bio** et de la **cantine 100 % bio**, en lien avec la politique globale de **préservation des terres agricoles**.
- **MIRAMAS [13]** : prix de la capitale régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour sa politique globale en matière de préservation de la biodiversité, notamment l'**arrêt de l'usage des pesticides** et la **gestion écologique des espaces verts**.

Pour en savoir +

- Retrouvez les présentations de la journée "Collectivités et biodiversité : agir, oui mais comment ?" (15/04/2014) et d'autres ressources sur le portail du développement durable des collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur : territoires-durables-paca.org > rubrique biodiversité



- Site de l'observatoire régional de la biodiversité : observatoire-biodiversite-paca.org
- Site du Concours Capitale Biodiversité : capitale-biodiversite.fr



arpe-paca.org

Contact ARPE :

Unité Ecodéveloppement et projets territoriaux
Stéphanie GARRIDO - s.garrido@arpe-paca.org
Audrey MICHEL - a.michel@arpe-paca.org



Région Provence-Alpes-Côte d'Azur